

Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 7 octobre 2025

Présidence: Claude Bidlingmeyer

Ouverture: 20h00

Appel: 43 membres présents, 9 membres excusés

Excusés
Rodolphe Balmer
Philippe Blaser
Joëlle Gentile
Marie-Thérèse Hegetschweiler
Antonio Magallanes
Christian Scaiola
Laurent Schatzmann
Hubert Silvain
Giovanni Troccoli

Le quorum est atteint: 81%

Ordre du jour

1. **Assermentation**
2. **Procès-verbal de la séance du 17 juin 2025**
3. **Communiqué de la Municipalité N° 34 – Huis clos**
4. **Communications du Président**
5. **Retrait du Préavis municipal N° 52/2021-2026**
6. **Dépôt du Préavis municipal N° 52bis/2021-2026** – « Fixation du taux d'activité et des indemnités de la municipalité pour la législature 2026-2031 ». *Traité par la Cofin.*
7. **Dépôt du Préavis municipal N° 58/2021-2026** – « Demande de crédit relative à la réfection d'infrastructures souterraines sous le chemin de Jolimont (partie sud) ». *Traité par une commission ad hoc*
8. **Dépôt du Préavis municipal N° 61/2021-2026** – « Jetons de présence et indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 ». *Traité par la Cofin*
9. **Préavis municipal N° 53/2021-2026** – « Arrêté d'imposition pour l'année 2026 »
Rapport de la CoFin. Décision.
10. **Clôture du Préavis municipal N° 30/2021-2026** - « Demande de crédit relative au réaménagement de la place du Marché »
11. **Clôture du Préavis municipal N° 41/2021-2026** - « Demande de crédit relative au remplacement de la structure de jeux principale, création d'une nouvelle douche, l'implantation de deux nouvelles cabines de change et le déplacement de deux grils à la plage »

12. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales :** CODEV – COCISE – COMEDD.

13. Divers et propositions individuelles.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour qui est modifié comme suit : **point 1** supprimé ; **point 7** ajouté – dépôt du préavis municipal N° 54/2021-2026 « reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) », nomination d'une commission ad hoc ; **point 8** ajouté – dépôt du préavis municipal N° 56/2021-2026 « subvention quadriennale 2026-2029 pour le Casino Théâtre de Rolle », traité par la Cofin ; **point 10** ajouté – dépôt du préavis municipal N° 60/2021-2026 « demande de crédit relative à la végétalisation de la Grand Rue par l'installation de modules végétalisés et la plantation d'un arbre en pleine terre », traité par la Cofin et la CPUM.

L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Assermentation – Supprimé.

2. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2025

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

3. Communications de la Municipalité

La Syndique explique que l'information qui va suivre fait l'objet d'un embargo jusqu'au lendemain 19h. Le public est donc invité à sortir.

Le Président fait alors voter, selon l'article 52 du règlement du Conseil, la validation de ce huis-clos qui est accepté à la majorité. Il rappelle aux conseillers que les informations fournies doivent être conservées par devers soi.

Le lendemain aura lieu une séance publique pour le plan d'affectation du secteur dit Des Vignes, qui sera accompagnée d'une grande nouvelle.

Mme Rod revient sur le secteur Des Vignes qui compte environ 30'000 m², dont la particularité est d'être situé en plein centre du périmètre compact d'agglomération du Grand Genève, qui est un périmètre identifié comme devant être densifié. Les premières études ont débuté en 2005 ; en 2012 le Conseil communal a validé une stratégie communale de développement, mais en 2014 la stratégie a été stoppée à cause de l'entrée en vigueur de la LAT avec son moratoire sur l'extension des zones à bâtir. En 2016 le site a été intégré, comme mesure d'urbanisation, à l'agglomération du Grand Genève de 3^e génération et a été repris dans le plan directeur cantonal qui a confirmé son importance stratégique pour un développement futur. En 2018 à nouveau un arrêt à cause de sa localisation hors zone à bâtir, à cause des surfaces d'assolement présentes et à cause de l'obligation cantonale de réaliser un plan directeur intercommunal à développer en priorité. Depuis, l'obligation cantonale du plan directeur a été abandonnée, les surfaces d'assolement ont été supprimées et toutes les projections cantonales montrent que les sites identifiés dans l'entier de l'agglomération vaudoise du Grand Genève seront a priori insuffisants pour couvrir l'évolution démographique de la région. En 2023 la Municipalité a décidé de reprendre ce projet d'affectation du secteur Des Vignes avec la volonté de le faire aboutir.

Il a toujours été considéré comme un projet d'importance, équilibré et porteur qui pourrait accueillir des équipements publics généreux, des services de proximité, des logements à prix accessibles et de qualité ainsi que des espaces verts préservés afin de créer un quartier vivant et durable.

En 2025, concrétisation de cette vision par un accord tripartite avec les futurs développeurs du quartier et le Canton, par le feu vert du Département du territoire. Cet accord cadre prévoit la partie Ouest pour l'habitation avec des logements diversifiés dont des LUP, une crèche et des commerces de proximité dont le développement sera géré par la société privée Next SA qui est détentrice d'un droit d'emption et qui fait partie de l'accord cadre ; quant à la partie Est, elle accueillera un nouveau gymnase cantonal. Ceci est une très bonne nouvelle et une opportunité pour Rolle ; il donnera une bouffée d'air aux sociétés locales par de nouvelles infrastructures sportives conséquentes qui pourront être mises à leur disposition (salles de sport, terrains de foot et autres...). Il y aura également une antenne de la bibliothèque cantonale accessible au public, et l'arrivée des élèves, enseignants, personnel divers rattachés au gymnase sera d'un apport certainement très intéressant pour les commerces locaux. C'est vraiment un beau projet pour Rolle.

La convention tripartite est signée par le Canton qui construira le gymnase, par la Commune porteuse du plan d'affectation et Next Immobilier qui sera le développeur du quartier d'habitation. La convention définit le financement des études qui seront financées par le développeur, la densité devant correspondre à la densité définie par le Plan directeur cantonal. Dans cet accord figure la mention que 800 à 1000 m² doivent être consacrés à une crèche, qu'il y aura 15 à 20% de surface de plancher pour des logements en LUP, que le raccordement au CAD devra être pris en compte, que les infrastructures sportives seront mises à disposition des sociétés locales et qu'il faudra limiter les places de stationnement au vu de la proximité de la gare. Des valeurs fortes en matière de développement durable et d'économie circulaire devront être prises en compte, et pourquoi pas être identifiées par des labels obligatoires pour la construction. Ces éléments posent les bases de la convention tripartite permettant de dire que l'on est d'accord et que les études peuvent démarrer. Les études urbanistiques qui suivront définiront les détails du projet tels les gabarits, les implantations, les plans, la mobilité, etc. Le Canton a pour objectif l'ouverture du gymnase en 2032, éventuellement 2033. C'est ambitieux mais réaliste malgré des plannings serrés. Les premières études débiteront en 2026 et la Commune devra mandater un consortium de professionnels pour gérer ces études, consortium qui sera financé par les développeurs. Il faudra ensuite élaborer le dossier de plan d'affectation avec tous les éléments tels que plans, règlements, rapports, éléments qui seront régulièrement communiqués au Conseil, à la population et à la CPUM qui sera impliquée à des niveaux divers de manière consultative. Cela donnera ensuite lieu à un examen préalable du Département du territoire et du logement avec peut-être diverses adaptations pour finalement aboutir à une mise à l'enquête publique vraisemblablement en 2029, suivie d'un préavis déposé auprès du Conseil qui servira à la validation du plan et du règlement, avec mise en vigueur si tout va bien au début 2030 pour que le gymnase puisse ouvrir ses portes en 2032 ou 2033.

M. Paquet demande quel est le nombre d'habitants prévus dans le secteur logements.

Mme Rod répond qu'il faut respecter la densité imposée par le plan directeur cantonal avec un indice d'utilisation du sol de 1,25, ce qui correspond à 250 habitants et emplois par hectare ; sur ce secteur cela représenterait environ 300 à 400 habitants au maximum.

Fin du huis clos.

M. Walter prend la parole au sujet d'un lavabo double nouvellement installé au 1^{er} étage du Château, vers les sanitaires, ceci sur demande du Service Cantonal d'Accueil de Jour et de l'Enfance pour améliorer les conditions d'accueil de l'UAPE installée au Château. Il est nécessaire que les enfants puissent se laver les mains à l'eau chaude après les repas et les bricolages. Il y a également des codes sur les portes pour protéger les enfants d'éventuelles intrusions venues de l'extérieur. Cet aménagement a permis l'ouverture de 15 places supplémentaires à l'UAPE.

La Syndique pense que certains conseillers se demandent ce que fait la Municipalité durant la période de préparation des élections communales. Afin de souligner le travail de la Municipalité, elle présente les objectifs de fin de législature donnant souvent lieu à des préavis. Il s'agira de poursuivre la mise en séparatif du réseau d'eau claire et d'eau usée, de créer des chemins piétonniers et pistes cyclables sécurisés pour favoriser les échanges entre quartiers, d'aménager la parcelle communale sous Bellefontaine, de remettre en état le parcours santé, de rénover les places de jeux et le skate park ainsi qu'installer un street park, de lancer des études sur les plans de quartier actuellement en zones réservées, d'aménager le parc Veyrassat et la place du Marché, de déposer le préavis sur la politique du stationnement, de défendre une politique de scolarisation de proximité par une répartition des écoles sur le territoire de l'arrondissement (projet pour le collège des Grandes Buttes), d'actualiser le règlement du personnel, d'entretenir les ports, d'entretenir les routes, d'améliorer les infrastructures sportives, d'entretenir la route de Jolimont, de déposer un préavis pour l'éclairage du terrain de foot. Il y a encore environ 16 préavis à déposer d'ici à fin juin 2026.

Mme Ruchti relève que la semaine précédente, au bois des Vernes, un peuplier haut de 30 mètres est tombé en coupant en deux une cabane et en endommageant la toiture des toilettes publiques. La voirie a procédé immédiatement à la sécurisation du bois par l'interdiction d'accès des piétons au sentier, a bâché les bâtiments au mieux pour limiter les dégâts additionnels dus à la pluie. L'inspection forestière passe régulièrement, la dernière ayant eu lieu en mai 2025, sans signalement pour cet arbre. L'impact sur le bois est conséquent et a généré l'apparition d'une clairière assez importante. Les arbres sont un patrimoine à entretenir, mais malgré une vigilance constante on ne peut pas tout prévoir.

Mme Vollenweider évoque le sujet du radar vitesse posé la semaine précédente dans la Grand Rue entre 6h00 et 8h00 du matin. 749 véhicules ont passé devant le radar avec un pourcentage de 5,21% véhicules flashés.

4. Communications du Président

Le Président a reçu un courriel du « Mondial de la Fondue » qui offre la possibilité à un habitant de la commune de participer au premier concours de champion de fondue du district de Nyon, et met cette proposition à disposition des conseillers. Il lit ensuite un courrier émanant de l'AIER envoyé à la demande de plusieurs représentants de communes, à cause du quorum souvent à peine atteint aux séances. Il termine par la lecture de la lettre de démission de Mme Anita Islami de sa fonction de conseillère communale.

5. Retrait du Préavis municipal N° 52/2021-2026

Le préavis N° 52 est formellement retiré.

6. Dépôt du Préavis municipal N° 52bis/2021-2026 – « Fixation du taux d'activité et des indemnités de la municipalité pour la législature 2026-2031 ». *Traité par la Cofin.*

7. Dépôt du Préavis municipal N° 54/2021-2026 – « Reconstitution du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). ». *Nomination d'une commission ad hoc – Président : M. Hay ; Rapporteur M. Ciolini ; Membres : MM. Tschudin, Paquet, Garrido, Founou, Mme Gaggio.*

8. Dépôt du Préavis municipal N° 56/2021-2026 – « Subvention quadriennale 2026-2029 pour le Casino Théâtre de Rolle ». *Traité par la Cofin.*

9. Dépôt du Préavis municipal N° 58/2021-2026 – « Demande de crédit relative à la réfection d'infrastructures souterraines sous le chemin de Jolimont (partie sud) ». *Traité par la Cofin et une commission ad hoc – Membres : Président : D. Bidlingmeyer ; Rapporteur : G. Celeschi; Membres : MM. Morier-Genoud, Stammach, Tschudin, Cuendet, Capriati.*

10. Dépôt du Préavis municipal N° 60/2021-2026 – « Demande de crédit relative à la végétalisation de la Grand Rue par l'installation de modules végétalisés et la plantation d'un arbre en pleine terre ». *Traité par la Cofin et la CPUM.*

11. Dépôt du Préavis municipal N° 61/2021-2026 – « Jetons de présence et indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 ». *Traité par la Cofin.*

12. Préavis municipal No. 53/2021-2026 – « Arrêté d'imposition pour l'année 2026 »
Rapport de la CoFin. Décision.

Mme Ulliel, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis puis le président ouvre la discussion sur le fond.

M. Rapini relève les similitudes entre ce rapport et celui de l'année précédente car le voile sur les incertitudes financières ne s'est pas levé, au contraire. On a du mal à estimer les effets de la nouvelle péréquation NPIV, et d'autre part des mesures d'économies sont voulues par le Canton avec mise à contribution des communes, ce qui ajoute encore de nouvelles incertitudes aux existantes. Dans l'incertitude, maintenons le statu quo.

Mme Beck, en tant que membre minoritaire de la commission n'est pas d'accord avec ce statu quo. Pourquoi ne pas réfléchir à une manière différente de gérer les finances communales ? Elle aurait opté au moins pour 1 point d'impôt supplémentaire et craint le pire pour le budget à venir.

M. D. Bidlingmeyer se demande, au vu des projets annoncés par la municipalité, si la Cofin doit revoir sa position et sa direction, ou alors comment ces projets seront-ils financés et mis en place ?

M. Joly confirme que le voile ne s'est pas levé sur la prochaine péréquation mais elle semble promettre un apport de 2,7 millions dans les caisses au printemps prochain ; il compte sur cette somme plutôt que sur un programme d'austérité.

M. Founou estime que le rapport mentionne certains éléments qui sont positifs. En 2026 il n'y aura plus l'excuse relative à la nouvelle péréquation puisqu'en mars 2026 les choses devraient être claires avec de nouvelles informations. Il y aura aussi un renouvellement des instances communales. Il estime que durant plus de 4 ans il ne s'est pas passé grand chose à Rolle et il est curieux de voir les nouveaux préavis prévus qui impliqueront des dépenses. Ce qui est sûr, c'est que dans les prochains mois il sera proposé aux rollois une autre vision et une autre politique destinées à investir pour répondre aux besoins de la population.

M. Hay aurait apprécié que M. Founou en tant que « Vert » parle plutôt du point d'impôt que de campagne législative, et il pense que la liste, à la Prévert, de la Municipalité ne représente pas que des préavis qui coûteront à la Commune. Ces craintes sont donc malvenues. Il est vrai qu'il y a eu des budgets déficitaires les années précédentes, toutefois avec parfois quelques bonnes surprises.

La Syndique qui entend souvent que rien ne se fait à Rolle relève quelques réalisations telles que le Plan climat, la requalification de la route du Lac, le réaménagement de la place de jeux du Jardin anglais, etc... et estime que beaucoup a été fait. Elle mentionne également les très grands chantiers qui ont été ou qui sont la Grand Rue, le Port, le chauffage à distance.

Elle estime que la Commune va de l'avant, et par ailleurs les Municipaux-ales ne comptent par leurs heures de travail ; elle s'insurge donc contre les propos de M. Founou.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis N° 53 est adopté à la majorité par 29 oui, 10 non, 3 abstentions.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 53 de la Municipalité du 23 juin 2025
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5% selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Le **Préavis N° 53** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 7 octobre 2025

13. Clôture du Préavis municipal N° 30/2021-2026 - « Demande de crédit relative au réaménagement de la place du Marché »

Cette clôture de préavis ne donne lieu à aucune discussion.

14. Clôture du Préavis municipal N° 41/2021-2026 - « Demande de crédit relative au remplacement de la structure de jeux principale, création d'une nouvelle douche, l'implantation de deux nouvelles cabines de change et le déplacement de deux grils à la plage »

Cette clôture de préavis ne donne lieu à aucune discussion.

15. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales :** CODEV – COCISE – COMEDD.

M. Tschudin s'exprime au sujet de l'AIER et remercie les conseillers rollois qui en sont membres car ils sont régulièrement présents, contrairement aux membres de communes plus petites. Lors de la dernière séance, le Codir a déposé le projet de règlement du personnel qui sera revu en séance en mars 2026, ainsi que le budget 2026 qui a été accepté.

M. Hay, pour le SIDERE, parle de la dernière séance, qui était extraordinaire. Des dépassements de budget dans les investissements ont été relevés, après avoir été, durant quelque temps, noyés dans les dépenses courantes. Le Codir a décidé de les rendre visibles et a présenté des préavis qui ont eu le don d'irriter plusieurs membres du Conseil. A la séance du mois de juin, lors de l'approbation des comptes, la commission de gestion les a approuvés tout en émettant quelques remarques, et s'en est suivie la présentation de préavis qui correspondaient à ces dépassements de budget. La commission de gestion n'en était pas informée, ça ne figurait donc pas dans le rapport de gestion, et l'explication était que les cadavres sortaient des placards et qu'il en restait encore un qui est traité à présent.

Il y a donc eu une période intermédiaire où le Codir s'est aperçu qu'il s'était reposé trop fortement sur certaines personnes, par exemple l'ingénieur mandaté dont l'entreprise ne rendait pas les comptes dans le temps imparti. Le linge sale lavé, place à la séance de décembre lors de laquelle une augmentation du tarif de l'eau, assez substantielle, sera vraisemblablement proposée. Ceci est dû aux nombreux investissements, aux financements opérés avec la taxe de raccordement parfois substantielle, et les taxes de raccordement qui sont importantes dans la région couverte par le SIDERE. Il faut parvenir à un financement plus régulier avec le tarif de l'eau.

Mme Ruchti mentionne que bien que des dysfonctionnements de gestion aient été signalés, aucun problème de malversation n'a été identifié. Une augmentation du tarif de l'eau est effectivement inévitable, mais elle ne sera pas discutée durant la séance de décembre, le projet n'étant pas encore à maturité. Il est à noter que le prix de l'eau n'a pas évolué depuis la création du SIDERE alors que les ressources en eau ont dû être développées, notamment avec la nouvelle captation des sources du Rosey à Bursins, avec l'évolution de la station de filtration, avec le développement du réseau. L'eau potable étant une denrée alimentaire, elle est astreinte à un contrôle et à une efficience importants. Un préavis a été déposé portant sur l'étude de l'évolution du système de filtration de la station de Champ-Jaillet, à savoir tout ce qui se passe au niveau du captage de l'eau du lac, soit quasiment l'équivalent de 50% de la consommation d'eau potable annuelle du SIDERE. La filtration doit évoluer pour filtrer encore plus d'éléments et de micro-éléments. L'enjeu qui se trouve derrière la filtration de l'eau potable est extrêmement important et le SIDERE doit s'y préparer. L'augmentation du prix de l'eau n'est donc absolument pas liée à la gestion du SIDERE des années précédentes.

M. Tschudin, pour Région Nyon, annonce la séance du lendemain avec un point important à l'ordre du jour, celui du montant de la cotisation. Le Codir propose de baisser la cotisation actuellement de Fr. 25.- par habitant, montant qui avait été décidé pour assainir les finances de la Région. Le but a été atteint avec l'exercice 2024 et à présent c'est le montant de Fr. 23.- par habitant qui est suggéré, au lieu de celui de Fr. 22.- comme proposé dans le premier préavis, montant nécessaire pour l'opérationnel. Le débat devrait être nourri le lendemain et la Cofin n'a pas pris position, mais a confirmé que le montant Fr. 22.- par habitant est suffisant ; ce sera au Conseil intercommunal de décider.

Mme Perren, pour ENJEU, informe que la séance de septembre a été annulée et que la suivante est prévue en décembre.

M. Mounier, pour l'ORPC, indique que la séance de septembre a été l'occasion de faire le point sur les activités. Depuis l'arrivée du nouveau commandant tout fonctionne bien et les communes sont satisfaites du travail fourni. Le budget 2026 voit les cotisations communales augmenter, passant de Fr. 22.58 à Fr. 22.71 par habitant. Par ailleurs, le crédit d'étude pour la réfection du bâtiment de l'ORPC de Prangins a été accepté.

16. Propositions individuelles et divers.

M. D. Bidlingmeyer a déposé en décembre 2022 un postulat sur les infrastructures extérieures et sur un plan de fonctionnement. Il a pu constater, en début de séance, que des préavis sur certains de ces thèmes seront déposés. Il revient sur l'utilisation des infrastructures sportives par les sociétés sportives rolloises, notamment sur les infrastructures gérées par ENJEU. La Société Gym Rolle a demandé à utiliser les salles durant les vacances de Pâques, cette période étant très importante pour les gymnastes qui préparent les compétitions se déroulant le dimanche avant la rentrée. Un refus a été reçu en avril, qui a finalement pu être levé grâce à M. Walter, et les salles de gym ont pu être utilisées sans qu'il y ait de problèmes.

Le mois d'octobre est également important pour les gymnastes qui préparent la soirée annuelle, et une demande d'utilisation des salles de gym durant les vacances d'octobre a été faite, avec à nouveau un refus à la clef. Ce refus est habituel en ce qui concerne la première semaine, mais le refus d'utilisation de la seconde semaine est particulier. Il ressort du courriel de refus que le service de conciergerie fonctionne à effectif réduit avec un personnel dédié aux tâches ne pouvant être réalisées en périodes scolaires, ainsi que d'autres arguments. Cela fait 30 ans que la Gym Rolle peut utiliser les salles de gym durant les vacances scolaires et il se demande pourquoi en une année il y a cette bascule. Ce refus démontre une complète méconnaissance de ce que font les sociétés locales dans ces infrastructures. A aucun moment dans les statuts d'ENJEU il n'est mentionné que le but est de mettre à disposition les locaux pour les sociétés sportives locales ; il n'est fait mention que des besoins scolaires et parascolaires. A propos de l'entretien et du nettoyage, quel est l'impact de l'utilisation par des utilisateurs extérieurs et est-ce que des salles de sport doivent absolument rester vides durant l'été ou les autres vacances pour se régénérer ? Une première séance avec ENJEU a été organisée en avril pour discuter de l'utilisation des salles durant les vacances de Pâques, qui s'est soldée par une réponse positive. A cette occasion il fut également mentionné qu'une réflexion globale aurait lieu avec les utilisateurs des clubs sportifs. Cette consultation n'a pas eu lieu à ce jour, et il se demande si la Municipalité pourrait à nouveau avoir un bras de levier pour l'utilisation des infrastructures par les sociétés, et serait-il possible d'intervenir lors de prochains conseils d'ENJEU ? Serait-il possible de disposer de la convention signée par la Ville de Rolle et ENJEU afin de voir si ENJEU est le bon partenaire pour la gestion des infrastructures sportives qui sont également utilisées par les sociétés locales ? Trois préavis touchant le monde sportif seront prochainement déposés, et comment la commune entend-elle intégrer les associations sportives dans les discussions pour que le projet final tienne compte des besoins des associations locales ?

M. Walter comprend la position et les demandes des associations pour l'usage des locaux. L'utilisation est traitée par la convention de 2010 par rapport à la mise à disposition des locaux en dehors du cadre scolaire, et cette mise à disposition est à priorité pour les associations locales. Il a pu en être discuté avec les diverses parties mais il regrette que la séance consultative évoquée par M. Bidlingmeyer n'ait pas encore eu lieu. Il en parla la semaine précédente avec le responsable des bâtiments pour lui demander ce qu'il en est, et il lui a rapporté qu'un certain nombre de fois les lumières sont restées allumées, les portes sont restées ouvertes, etc... ce qui crée une insécurité et un défaut de sécurité. Pour l'utilisation durant les vacances, il y a moins de personnel et la question se pose de savoir si les locaux correspondent aux besoins et aux exigences de chaque association. Il pense qu'un dialogue pourra être ouvert pour savoir qui a besoin de quoi et dans quel cadre. Il se fait fort de pouvoir organiser tout prochainement une entrevue pour discuter avec M. Bidlingmeyer et le responsable des bâtiments. Ce dernier, fortement sollicité, a récemment trouvé des bouteilles de bière dans les locaux scolaires en dehors des poubelles, après usage de certains clubs sportifs, ce qui n'est pas acceptable. Sur la base de ces éléments, il a tendance à limiter l'ouverture des locaux.

M. Joly revient sur l'échange précédent et se pose des questions sur l'utilité du Conseil intercommunal d'ENJEU. A de multiples reprises, des sujets relatifs à ENJEU sont traités et on se retrouve dans ce Conseil communal à être mandatés ou sommés d'entreprendre des actions à propos d'ENJEU alors que ce n'est pas du tout du ressort du Conseil communal de Rolle. Il invite les conseillers membres d'ENJEU à assister aux séances et à mettre à l'ordre du jour les points évoqués dans le cadre du Conseil communal de Rolle. Il ne sert à rien de parler de la gestion d'ENJEU dans les délibérations du Conseil communal rollois.

Mme Safi demande, à propos de l'avenue Général Guisan qui est passablement impraticable actuellement, combien de temps les travaux vont durer et en quoi ils consistent.

Mme Ruchti explique qu'il s'agit de travaux du SIDERE qui ne sont donc pas des travaux communaux. Il s'agit de remplacer la conduite qui était dans un état lamentable et les riverains immédiats en ont été informés par le SIDERE. Elle se propose de faire le relais des éventuelles questions auprès du SIDERE ou que les conseillers le contactent directement.

M. Tschudin revient sur les journées du patrimoine des 13 et 14 septembre lors desquelles, en collaboration avec la Municipalité, le Château a pu être ouvert au public. Ce fut un succès grâce aux 3 guides formés pour cette occasion, à savoir Mme Choulat Pugnale, M. Nicolo et lui-même. Les diverses parties du Château ont pu être visitées par 250 personnes, et la bibliothèque par 144 personnes. Il remercie chaleureusement la Municipalité. Lors de la récente manifestation médiévale au Château, il a été contacté par un des organisateurs qui l'a convaincu de réorganiser des visites du Château, ce qui fut fait pour 120 personnes. Ceci démontre que le Château suscite de l'intérêt auprès du public, et il en discutera avec le Président des Amis du Château afin de pouvoir l'ouvrir d'une manière régulière durant une certaine période de l'année.

M. Cuendet revient sur le préavis municipal relatif à la place du Marché, qui lui a fait penser à la zone qui se trouve au bas de la rue du Temple, entre la rue du Nord et la Grand Rue. Cette zone est au milieu de grands projets, mais pour elle-même n'a jamais fait l'objet d'un préavis. Il lui semble que le Conseil n'a pas été consulté sur l'aménagement de cette zone qui est en fait un grand désert de couleur désert, sans arbres et avec un aménagement de clous pour délimiter les trottoirs, ce qui laisse les piétons dubitatifs. Il aurait espéré que cet endroit, vu son caractère central, puisse faire l'objet d'une consultation.

Mme Ruchti est navrée de contredire M. Cuendet, mais ce projet a fait l'objet d'un préavis au Conseil examiné par la Cofin et une commission ad hoc, d'une mise à l'enquête publique et a également fait l'objet d'une présentation publique dont on doit encore trouver la vidéo sur le site internet communal. La communication a donc bien eu lieu, sans raccourcis ; le manque de consultation ne peut donc pas être reproché à la Municipalité. Les incivilités qui ont lieu actuellement en termes de non-respect de l'interdiction de stationnement placardée partout pourraient largement financer la politique de stationnement, qui est un tout autre problème que celui de l'aménagement des surfaces dont le principe était d'avoir un espace convivial de rencontres et de croisement des flux, qui sécurise les piétons. D'évidence ce n'est pas une zone de places de parc.

M. Cuendet a été confronté à une situation à Rolle lors de laquelle une personne était évanouie avec un long temps d'attente avant l'arrivée de l'ambulance. Cela lui a fait penser, au vu des projections démographiques, qu'une permanence ou structure médicale serait la bienvenue sur le territoire rollois.

Mme Ruchti relève que ce point n'est pas de compétence communale, toutefois elle a pu constater que l'ensemble du dispositif régional peut être activé dans des délais extrêmement rapides et efficaces et que des défibrillateurs sont déployés sur le territoire communal. Il arrive aussi que des ambulances attendent les appels parfois en des endroits tels que le port par exemple.

M. Paquet a remarqué que la sonnerie du collège du Martinet n'est pas synchronisée avec les horloges, ceci depuis plusieurs mois. Serait-il possible d'améliorer la situation ?

M. Walter précise que les bâtiments sont la propriété de Rolle mais sont gérés par ENJEU. En ce qui concerne cette asynchronisation il faut s'adresser à la direction du Martinet qui répercutera la demande à ENJEU.

M. Keller rappelle qu'il est important que les conseillers communaux relaient leurs demandes en lien avec ENJEU aux membres rollois du conseil d'ENJEU afin de faire avancer les choses. A propos du projet ENEROLLE, il a pu constater que le chantier progresse, et aimerait recevoir des informations sur la gestion et les budgets afin d'avoir une vision sur comment la structure se met en route et sur le management.

M. D. Bidlingmeyer, qui comprend le raisonnement précédent de M. Joly, estime que des thèmes tels que la santé publique, la cohésion sociale, l'inclusion, la santé psychologique sont clairement des compétences communales. La gestion des infrastructures et leur mise à disposition sont des compétences communales et ont leur place dans un Conseil communal.

Mme Gaggio demande si un radar pourrait être posé à l'avenue Général Guisan puisqu'il y a quelques motards et automobilistes qui font vrombir les pots d'échappement entre 18h00 et 20h00, ou pour les scooters.

Mme Vollenweider prend note et va voir les possibilités avec la gendarmerie en charge de l'installation des radars.

M. Walter ajoute que le poste de gendarmerie de la rue du Nord est fermé, mais les gendarmes se trouvent le lundi matin à la place du Marché et il incite les conseillers à s'approcher d'eux pour toute demande.

M. Hay, lorsqu'il était Président du Conseil, a dû gérer une motion concernant le tarif de la cantine scolaire. Il fut alors discuté de savoir s'il s'agissait d'une compétence communale ou d'ENJEU, avec pour conclusion qu'il s'agissait d'une compétence d'ENJEU. Il pense, suite aux discussions de ce soir, qu'il s'agit aussi de compétences d'ENJEU et que M. Joly a eu raison de dire qu'il faut se préparer pour activer les instances intercommunales. Il lui semble que les propositions rolloises ne sont pas toujours bien reçues, ce qui est un réel souci. En tant qu'hébergeurs d'un gros élément d'ENJEU, quand les membres rollois s'expriment ce n'est pas par caprice, mais pour relever un vrai sujet.

M. Rapini s'exprime au sujet des deux grands arbres situés à l'école des Grandes Buttes qui sont en piteux état. Il a été attristé de les voir complètement déplumés avec un cordon sanitaire autour d'eux. Il lui semble que cette petite pelouse de l'école a été investie par les élèves pour des activités lors des journées chaudes, ceci grâce à l'ombre offerte par ces deux arbres. Que s'est-il passé avec ces arbres, sont-ils définitivement hors d'état et si oui seront-ils remplacés ?

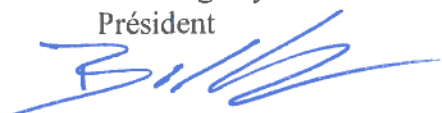
M. Walter a également constaté avec grand regret le dépérissement de ces deux arbres, sur lesquels des analyses ont été menées. Sur deux avis d'experts, l'un dit qu'il y a eu trop d'eau et le second dit qu'il n'y en a pas eu suffisamment. Le fait est qu'à présent ils sont morts. La mise à l'enquête de l'abattage va arriver prochainement, et ils seront bien entendu remplacés. L'idée est de tronçonner le cèdre à une hauteur raisonnable pour en faire un mobilier urbain. Ces arbres ont vraiment dépéri rapidement sans que l'on puisse intervenir pour les sauver.

Mme Beck a vu qu'à l'ouest de la plage des efforts ont été consentis par la commune pour préserver deux petits arbres par des haubans. Toutefois, en rapport avec l'absence totale de protection des arbres magnifiques qui longent le chemin John Berner, elle ne comprend pas pourquoi il y a plusieurs manières d'agir en ce qui concerne les arbres. Les places le long du terrain de foot sont suroccupées et les racines de ces arbres magnifiques sont constamment abîmées par les véhicules. Pourquoi ne peut-on pas prendre des mesures rapides, bon marché et simples à mettre en place pour tenter de dissuader de se parquer trop près des arbres et sur les racines ? Elle ajoute que le marquage des places de parc situées au bord ouest du Jardin anglais disparaît et évidemment les véhicules se parquent à présent sur les petites bandes de terre qui ont été laissées pour la pousse des arbres. Il est nécessaire là aussi de prendre des mesures pour repeindre le marquage des places de parc afin que les automobilistes respectent les arbres.

Le Président remercie les conseillers de leur soutien lors de ce premier Conseil, annonce celui du 11 novembre, et clôt la séance à 22h00.

Au nom du Conseil communal

Claude Bidlingmeyer
Président




Violaine Cherpillod
Secrétaire

